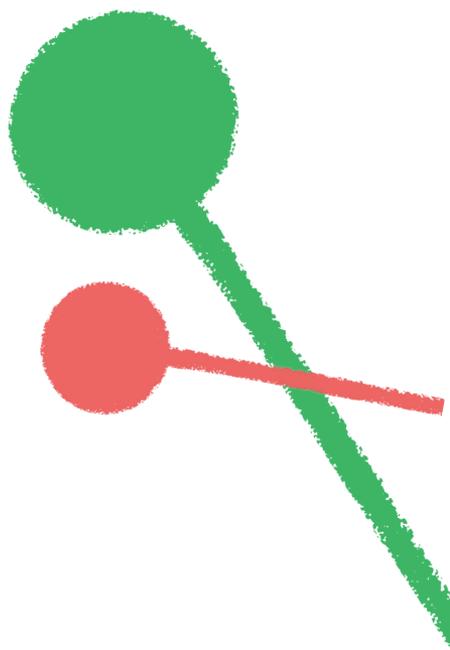


# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2021-2022

---

Conseil Régional de l'Ordre des  
Architectes des Pays de la Loire



# SOMMAIRE

---



	Édito	Page 3
<b>01</b>	<b>Le conseil régional des PDL</b>	Page 6
	Les conseillers et l'équipe	Page 8
	Le conseil	Page 8
	Les actions régaliennes	Page 14
	Formations	Page 22
	Soutien à la promotion de l'architecture	Page 24
	Le bilan chiffré	Page 30
<b>02</b>	<b>Relations avec l'institution</b>	Page 32
	Conseil national et conseils régionaux	Page 34
	Le bilan chiffré de l'institution	Page 36
<b>03</b>	<b>Les actions du CROAPL</b>	Page 40
	Communication sur l'institution	Page 42
	Colloque sur la transition écologique	Page 54
	Habiter pour exister	Page 60
	Iceberg	Page 66

## ÉDITO

Nous sommes depuis quelques années soumis à des évolutions sociétales induites par la crise sanitaire, l'instabilité géopolitique croissante, la raréfaction des matériaux, à associer à la nécessaire transition écologique.

Ces crises provoquant un bouleversement de nos pratiques, vous pouvez légitimement, face à l'ampleur des nouveaux défis, vous poser la question « que fait l'ordre ? »

Ce rapport d'activité a pour objectif de vous informer des actions et services que peut vous proposer l'ordre des architectes des Pays de la Loire, en respect avec les missions qui lui sont confiées dans l'intérêt public de l'architecture.

Je me permets de rappeler nos objectifs politiques régionaux pour que notre institution soit « un ordre utile à tous » :

- un service juridique réactif ;
- une communication auprès des architectes mais également de tous les publics ;
- une solidarité accrue pour nos consoeurs et confrères les plus fragiles ;
- un renforcement des actions d'influences auprès de tous nos partenaires (...)

Je conclurai mes propos introductifs en remerciant chaleureusement les conseillères et les conseillers ordinaires des Pays de la Loire ainsi que l'équipe des salariées, pour leur investissement au quotidien, pour défendre nos valeurs communes.



Photo @Vincent Jacques

**Philippe Martial,**  
Président du Conseil Régional,  
de l'Ordre des Architectes des  
Pays de la Loire



**01**

---

**LE CONSEIL  
RÉGIONAL**

# LE CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LOIRE

## LE BUREAU

	Philippe MARTIAL <b>Président</b>		Yann MASSONNEAU <b>Trésorier</b>
Jimmy LEDUC <b>Secrétaire</b>		Rémi LEDRU <b>Vice-président</b>	
	Elise GASTINEAU <b>Vice-Présidente</b>		Catherine MALLERET <b>Vice-Présidente</b>
Pascal FOURIER <b>Vice-Président</b>		Gilles CHABENES <b>Vice-Président</b>	
	Gonzague BLANCHET <b>Trésorier adjoint</b>		Nathalie DEBRAY <b>Secrétaire adjointe</b>

## LES CONSEILLERS

Benjamin AVIGNON <b>Conseiller</b>		Sophie BERNARD <b>Conseillère</b>	
	Amélie BODENREIDER <b>Conseillère</b>		Anais HOUEIX <b>Conseillère</b>
Richard SICARD <b>Conseiller</b>		Gérard THIERRY <b>Conseiller</b>	
	Stéphanie VINCENT <b>Conseillère</b>	Le Conseil Régional des Pays de la Loire est composé de 17 conseillers, architectes, élus, exerçant sur le territoire ligérien.	

## L'ÉQUIPE

Depuis début 2023, l'équipe est constituée de 5 permanentes.

Gaëlle Delhumeau a rejoint l'équipe début 2022 à la communication, et Carole Gauthier et Anaïs Desbrest ont intégré le service juridique début 2023.

		<p>Anne BAUD Assistante administrative</p> 
 <p>Gaëlle DELHUMEAU Responsable communication</p>	 <p>Anaïs DESBREST Juriste</p>	
<p>Carole GAUTHIER Responsable du service juridique</p> 	<p>Elodie PLISSONNEAU Assistante administrative</p> 	

Le conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Pour rappel, le CROAPL est joignable par email à l'adresse [croapl@croapl.org](mailto:croapl@croapl.org) et par téléphone, du lundi au vendredi de 14h à 17h, au 02 28 200 400.



Toutes les informations sur le site internet



Un ordre utile, une équipe à votre disposition

 **2 038** abonnés

 **1 500** abonnés / **9 429** personnes touchées par les post en 2022

 **550** abonnés / **2 322** personnes touchées par les post en 2022  
Réseau ouvert en février 2022

 **2 773** vues / **14** vidéos  
Chaîne YouTube ouverte en novembre 2022

## LE CONSEIL

### Un aperçu des 2 années de conseil

2021

2022

11 Conseils

11 Conseils

10 Réunions de Bureau

10 Réunions de Bureau

40 Commissions extérieures

51 Commissions extérieures

70 RDV jeunes inscrits

72 RDV jeunes inscrits

### VOTE EN CONSEIL

#### INSCRIPTIONS

Le conseil se réunit une fois par mois. Lors de cette réunion, les conseillers votent notamment les inscriptions, les radiations et l'attribution de l'honorariat. Concernant les inscriptions, chaque dossier est présenté par le secrétaire qui fait état de sa rencontre préalable avec le candidat.



#### HONORARIAT

Une commission de 4 conseillers a été créée pour analyser les demandes d'honorariat (motivation et entretien). Les conditions de recevabilité devant être remplies pour être éligible au statut d'architecte honoraire ont été débattues et validées par le CROAPL.

Elles sont :

- Avoir été actif pendant sa carrière pour la profession
- Continuer de mener des actions en faveur de l'architecture et des architectes.



### JEUNES INSCRITS

#### RENCONTRE AVANT L'INSCRIPTION

Des rencontres avec un membre du bureau (secrétaire et/ou président) ont été mises en place depuis 2020.

Cette démarche se veut bienveillante, il s'agit de recevoir les futurs architectes, de les informer sur ce qu'implique leur inscription à l'ordre et par la même occasion, de renforcer le lien avec l'institution.

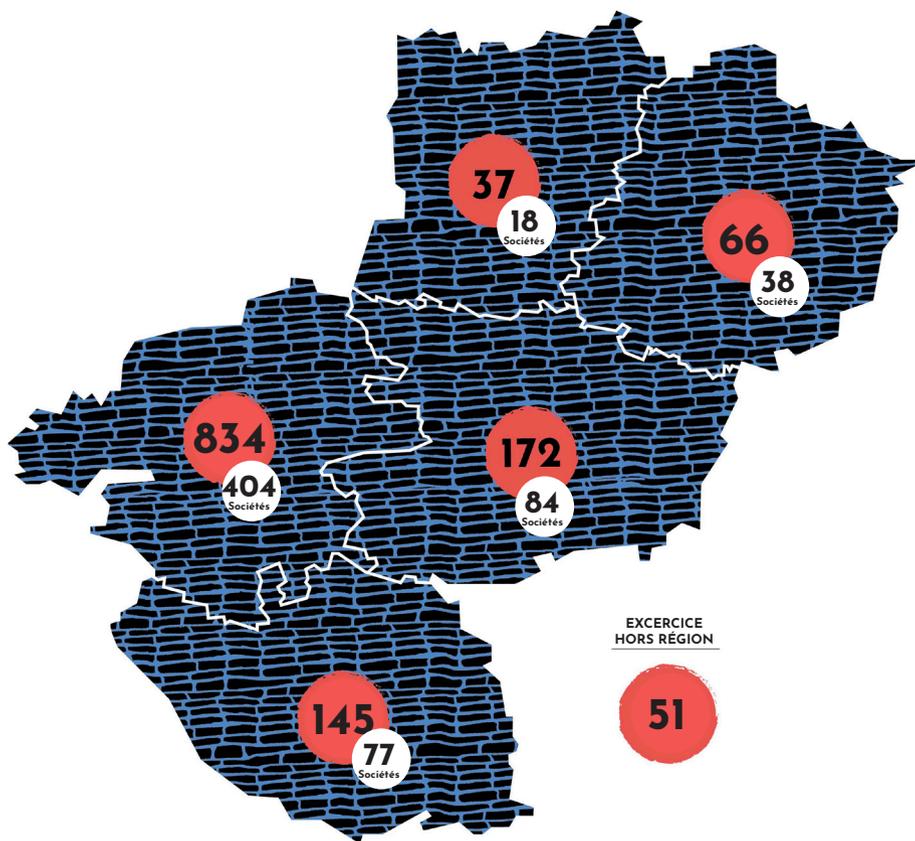
70 nouveaux inscrits ont ainsi été reçus en entretien en 2021, 72 en 2022.

# LES ACTIONS RÉGALIENNES

## LA TENUE DU TABLEAU

Le tableau représente l'ensemble des architectes et des sociétés inscrits en Pays de la Loire. Il est mis à jour en permanence par le conseil régional. Il est consultable sur le site [architectes.org](http://architectes.org)

### Photographie ligérienne des architectes au 31 décembre 2022



2022



À l'échelle régionale, on constate une disproportion d'implantation des architectes. La Loire-Atlantique comptant près de 65% des architectes ligériens. Dans les départements ligériens, la densité des architectes est très importante au cœur des grandes villes (Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Cholet, Laval), alors que les territoires ruraux sont désertés par les architectes.

### Évolution

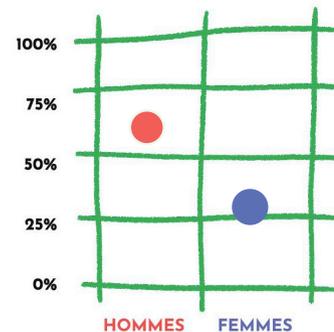
2020



2021



### Répartition Hommes/Femmes



L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes forme une large majorité de femmes aux métiers de l'architecture, pourtant on constate que 67% des architectes sont des hommes. Cette tendance tend à s'équilibrer avec les derniers inscrits.

## LE SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique du CROAPL, composé de deux juristes, est à la disposition des usagers de l'architecture pour les accompagner dans leur pratique quotidienne et pour répondre à leurs questionnements juridiques, qu'ils relèvent des marchés privés ou publics, du droit de la construction, du droit de l'urbanisme ou encore de la propriété intellectuelle.



Le cas échéant, le service juridique propose l'organisation d'une réunion de conciliation au sein des locaux du conseil régional de l'ordre des architectes afin de tenter de trouver une issue amiable au règlement du litige qui peut opposer l'architecte à son maître d'ouvrage, à l'un de ses cocontractants ou à un autre architecte. Cette procédure de conciliation peut être un préalable obligatoire à la saisine des tribunaux, lorsque le différend concerne deux architectes ou lorsqu'une clause contractuelle prévoit cette obligation.



Le service juridique veille également au respect de l'exercice de la profession d'architecte en luttant contre l'usurpation du titre d'architecte et les pratiques commerciales trompeuses, ainsi que la signature de complaisance. Il analyse les alertes qui peuvent être portées à sa connaissance, met en demeure et, en cas de soupçon suffisamment grave, propose au conseil d'engager les procédures judiciaires : saisine de la chambre de discipline, saisine des juridictions civiles et/ou pénales.

## QUELQUES CHIFFRES

127

### MOYENNE DU NOMBRE D'APPELS PAR MOIS

43% sont des sujets juridiques  
35% sont des questions relatives au tableau

2/3 sont des appels d'architectes  
1/3 sont des appels de maîtres d'ouvrages ou autre

## Intérêt à agir du conseil de l'ordre des architectes

Les conseils régionaux de l'ordre des architectes ont qualité pour agir en justice en vue notamment d'assurer le respect de l'obligation de recourir à un architecte.

Concernant les recours contentieux liés à la passation des marchés publics, la jurisprudence du Conseil d'État a récemment limité l'intérêt agir des conseils régionaux de l'ordre des architectes. Si ces derniers peuvent contester l'attribution d'un marché litigieux à un opérateur économique en violation de loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou pour contester une procédure qui méconnaît les prescriptions d'ordre public de cette loi, ils ne peuvent néanmoins agir que si les intérêts collectifs qu'ils défendent ont été lésés de façon suffisamment directe et certaine (marché sans recours à l'architecte, absence de prime, ...).

### Article 26 de la Loi 1977

« Le conseil national et le conseil régional de l'ordre des architectes concourent à la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics. Ils ont qualité pour agir en justice en vue notamment de la protection du titre d'architecte et du respect des droits conférés et des obligations imposées aux architectes par les lois et règlements. En particulier, ils ont qualité pour agir sur toute question relative aux modalités d'exercice de la profession ainsi que pour assurer le respect de l'obligation de recourir à un architecte. »



## La chambre régionale de discipline

La chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du conseil de l'ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif et également composée de trois architectes, désignés par le Conseil de l'Ordre des Pays de la Loire, après les élections, pour un mandat de 3 ans. Elle est saisie par les représentants de l'État ou par le conseil de l'ordre des architectes agissant d'office ou à la requête de toute personne intéressée. Les sanctions disciplinaires peuvent aller de l'avertissement jusqu'à la radiation du tableau de l'ordre des architectes.

## La signature de complaisance

Le conseil de l'ordre examine les demandes de vérification formulées par les services chargés de l'instruction, lorsque ces derniers soupçonnent que le projet architectural a été établi par une personne qui n'est pas inscrite au tableau de l'ordre ou par un architecte qui n'a pas contribué à son élaboration. Lorsque le soupçon de signature de complaisance est confirmé, après vérification et convocation de l'architecte à un entretien déontologique, il saisit la chambre régionale de discipline d'une plainte disciplinaire et le cas échéant dépose une plainte pénale auprès du Procureur de la République.

### «La signature de complaisance est interdite»

#### art.5 du code des devoirs professionnel

« Un architecte qui n'a pas participé à l'élaboration d'un projet ne peut en aucun cas y apposer sa signature, ni prétendre à une rémunération à ce titre ; la signature de complaisance est interdite ».



## Les actions pour lutter contre l'usurpation du titre d'architecte et les pratiques déloyales trompeuses

Le service juridique met en demeure de cesser tous agissements, les personnes physiques et morales qui, sur le territoire régional, usurpent le titre d'architecte ou qui, au moyen de leurs supports de communication, entretiennent dans l'esprit du consommateur la croyance erronée en une qualité d'architecte. A défaut de régularisation spontanée, le conseil de l'ordre saisit les juridictions civiles ou pénales, sur le fondement de l'usurpation du titre d'architecte, des pratiques déloyales trompeuses ou de concurrence déloyale.



### Article 40 de la Loi n°77-2 du 03 janvier 1977 :

« Toute personne qui ne remplit pas les conditions requises par la présente loi et qui porte le titre d'architecte ou d'agréé en architecture ou accompagne ou laisse accompagner son nom ou la raison sociale de la société qu'elle dirige de termes propres à entretenir dans le public la croyance erronée en la qualité d'architecte ou d'agréé en architecture ou de société d'architecture, est punie des peines prévues à l'article 433-17 du code pénal pour l'usurpation de titres ».

	2020	2021	2022
LITIGES	39	75	59
PV conciliation	6	18	15
PV non conciliation	17	16	13
Avis	2	3	6
Délocalisation	2	4	3
Incompétence	1	3	3
Sans suite	11	31	19
DÉONTOLOGIE	28	11	20
Entre architectes	6	2	7
Initiative CROAPL	22	9	13
SOUÇONS DE SIGNATURE DE COMPLAISANCE	15	26	19
PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES	20	5	13
USURPATIONS DU TITRE	30	4	36
MARCHÉS PUBLICS	26	23	11
PLAINTES AUPRÈS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE	3	1	1
PLAINTES PÉNALES	7	4	3
DOSSIERS OUVERTS	168	192	162
DOSSIERS TRAITÉS	157	161	143

### MOTIFS DES LITIGES EN 2022

Recouvrement d'honoraires	11
Demande d'arrêt de la mission par le MOA	9
Demande d'arrêt de la mission par l'architecte	2
Dépassement d'honoraires	5
Réserves non levées	1
Désordres importants	7
Perte de confiance de l'architecte	1
Perte de confiance du MOA	1
Remboursement d'honoraires à la demande du MOA	3



## Mission socle / contrathèque

Le conseil national de l'ordre des architectes met à la disposition des architectes différents modèles de contrats type afin de les aider à encadrer et sécuriser au mieux leur intervention, tant en marchés privés que publics et avec différentes catégories de maîtres d'ouvrage (privés, publics, particuliers, professionnels, ...). Par ailleurs, la création d'une plateforme de rédaction, la « contrathèque », permet aux architectes de rédiger leurs contrats directement en ligne grâce à un outil pratique et intuitif.

Ces contrats type restent une aide rédactionnelle. Ils sont négociables et les architectes peuvent en modifier les clauses, **à condition de supprimer le logo de l'ordre des architectes**. Le service juridique des Pays de la Loire est à disposition des architectes pour les aider à rédiger leurs contrats.

LA CONTRATHÈQUE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
Présentation générale
<b>Contrats et modèles disponibles</b>
Clients privés (Particuliers / Non professionnels)
Maîtres d'ouvrages privés professionnels
Maîtres d'ouvrages publics
Architectes Partenaires de la maîtrise d'oeuvre
Clients étrangers (Versions anglaises)
Archives (Anciens contrats types)



S'agissant des nouveaux contrats type mis en ligne, le CROAPL sollicite activement du conseil national de l'ordre des architectes qu'il retire la mission de suivi de la conformité architecturale de la mission socle en cas de mission partielle de l'architecte, considérant qu'elle est de nature à entraîner une confusion avec la mission DET et à accroître la responsabilité de l'architecte.



## Marchés publics

Le législateur a défini, dans le code de la commande publique, la mise en concurrence par le biais des concours d'architecture comme une technique d'achat.

L'institution ordinaire considère cette technique comme le processus de choix le plus vertueux dans l'intérêt d'une production architecturale de qualité. La diversité des réponses sur un même programme est propice à l'émergence d'architectures conjuguant respect du programme établi par le maître d'ouvrage et solutions architecturales innovantes qui deviennent des inspirations pour la production de tout type de construction. Afin de valoriser cette procédure, depuis octobre 2014, le CROAPL a réintégré le processus de désignation d'architectes dans les jurys de concours liés à la commande publique.

A cette fin, il propose :

- De former les architectes à cette mission,
- D'engager les architectes à respecter une charte permettant d'accéder à la liste des jurés,
- De recourir à un huissier de justice afin de procéder à l'établissement de la liste des jurés.

Le CROAPL propose également d'assister les collectivités et AMO lors de la rédaction de leurs appels d'offres de maîtrise d'œuvre.

	2020	2021	2022
Sollicitation par une maîtrise d'ouvrage publique pour la désignation de jurés.	24	33	50
44	12	17	15
49	8	6	10
53	2	2	6
72	0	3	6
85	2	5	13
<b>Nombre de jurés désignés</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>96</b>

## FORMATIONS

### INITIALE À L'ENSA NANTES

- Représentation de l'ordre au Conseil d'Administration de l'ensa Nantes
- Présentation de l'ordre en cours de 4ème année et en HMONP.
- Cours sur les contrats de marchés publics et privés, sur la déontologie en HMONP.



### COLLOQUE AVOCATS & ARCHITECTES

Depuis 2016, l'ordre des architectes des Pays de la Loire et le Barreau de Nantes s'associent pour proposer une formation commune. Ce temps fort d'une journée complète permet de créer un lien entre ces 2 professions réglementées, de connaître les pratiques et les attentes de chacun.



## Les jeudis de [l'in]formation

### JURÉS DE CONCOURS



Cette formation est organisée tous les 2 ans environ afin de constituer une liste de jurés. Elle est obligatoire pour intégrer la liste proposée aux maîtrises d'ouvrage qui nous contactent. L'ordre des noms dans la liste est tiré au sort par un huissier de justice afin de garantir une parfaite impartialité du conseil.

### JEUNES INSCRITS

Les sujets abordés lors de la formation sont :

- Connaître le contexte réglementaire d'exercice de la profession d'architecte.
- Savoir définir les missions de l'architecte dans un contexte juridique et économique
- Comprendre les bases de l'exercice professionnel
- Connaître la gestion de l'entreprise d'architecture
- Comprendre les principales règles déontologiques applicables dans la pratique de la profession
- Mettre en place un réseau de professionnels en initiant des rencontres avec l'instance ordinaire.

### LES CONTRATS

Contrats marchés publics et marchés privés en partenariat avec le GEP'Atlantique le 6 octobre 2022 à Nantes et le 20 octobre au Mans.

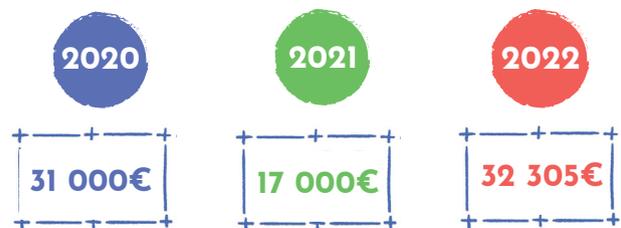


### RE 2020

Le 8 décembre 2021



## SOUTIEN À LA PROMOTION DE L'ARCHITECTURE



Budget du CROAPL alloué sous forme de subventions aux associations de promotion de l'architecture.

### SOUTIEN AUX DEUX MAISONS DE L'ARCHITECTURE

Le conseil de l'ordre des architectes des Pays de la Loire, soutient principalement les 2 associations de promotion et diffusion de l'architecture : l'ARDEPA et la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire, afin de leur permettre de réaliser leurs actions de promotion de l'architecture auprès du grand public.



Présentation du projet Divers[C]ités à l'ensa Nantes.



Exposition de la MAPDL dans la galerie de l'ordre.

En savoir +

En savoir +

### SOUTIEN À L'EXPOSITION DES MAQUETTES DE JOËL CONSANT



Exposition du 14 avril au 4 mai 2022 dans la galerie de l'ordre.

En 2022, le CROAPL a soutenu l'association «Les maquettes de Joël Constant».



## SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA CROIX BONNEAU

### EXPOSITION AU CROAPL



Le conseil de l'ordre des architectes des Pays de la Loire, a décidé en 2021 et en 2022 de soutenir l'association des habitants de la Croix Bonneau pour la réalisation d'une exposition et d'un catalogue sur l'histoire de leur quartier, et le regard des enfants sur leur quartier.

L'exposition a d'abord été exposée en plein air dans le quartier de la Croix Bonneau, puis dans la galerie de l'ordre du 21 février au 5 mars 2022.



### TABLE RONDE INAUGURALE



Une table ronde a été organisée le 24 février 2022 :

#### **Histoire architecturale, industrielle et populaire du quartier**

Animée par Daniel Pinson, ancien professeur à l'ensa nantes et à l'université d'Aix-Marseille avec la participation de :

- Loïc Daubas, architecte associé de l'agence Belenfant Daubas;
- Jacques Le Phée, habitant du quartier;
- Amélie Nicolas, historienne et sociologue;
- Philippe Martial, président de l'ordre des architectes des Pays de la Loire;
- Myriam Naël, ancienne élue à l'éducation;
- Jean-Louis Violeau, sociologue;

Presse-Océan 3 mars 2022

### Croix-Bonneau, quartier du « faire ensemble »

**MÉMOIRE.** Quand des habitants d'un quartier, Croix-Bonneau, se battent pour l'animer, cela donne une exposition historique, un livre illustré et des regards d'enfants en dessins dans la Grande Galerie sur l'île de Nantes.

**V**ivre et surtout « faire ensemble », tel est le leit-motiv de l'association des habitants de Croix-Bonneau. Elle a été fondée voilà juste un an, après des incivilités dans ce quartier bordé par le boulevard Léon-Jouaux. Depuis, que de chemin parcouru pour celles et ceux qui ont travaillé sur l'histoire des lieux, réalisé une vingtaine de panneaux et invité les 350 élèves de l'école de la Mutualité.

Une exposition « hors les murs » se tient ainsi dans le bâtiment de l'Ordre des architectes jusqu'à ce samedi (1). « On a cherché à créer une cohésion sociale entre les habitants à travers des activités culturelles, artistiques et sportives », note Anne-Maud Toret, coprésidente de l'association des habitants de Croix-Bonneau. Les témoignages d'anciens du quartier et l'aide du site [Patrimonia.fr](http://Patrimonia.fr) nous ont permis de retrouver l'histoire du quartier. Nous avons parallèlement voulu casser l'isolement des seniors dans leur résidence. » La création de fresques murales aux prochaines journées du patrimoine, la végétalisation du quartier et une grande manifestation sportive s'inscrivent dans les projets à venir.

**S.P.**

(1) La Croix-Bonneau s'expose et se réinvente à La Grande Galerie, 17, rue La-Noue-Bras-de-Fer, de 13h à 18h en semaine et de 10h à 18h le 5 mars.

Anne-Maud Toret, coprésidente de l'association des habitants de la Croix Bonneau et Dominique Richard, une adhérente

Photo PO - SP

## MEMBRE DE PLAN 5

Plan 5, comme les 5 départements de notre région, est composé de l'ardepa, de l'ensa nantes, du CROAPL, de l'URCAUE, d'A3A, de la MADPL et de la DRAC des Pays de la Loire.

Ce regroupement des structures professionnelles et éducatives de l'architecture et du cadre de vie en Pays de la Loire, qui ont vocation à diffuser et/ou promouvoir la création architecturale et l'architecture contemporaine, s'est constitué en 2012, à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.



Plan 5 s'est essentiellement distingué en organisant deux « Printemps de l'architecture en Pays de la Loire », en 2013 et 2015. Plan 5 s'est ensuite mobilisé pour développer les Journées Nationales de l'Architecture en Pays de la Loire avec la réalisation des carnets de chantiers (*carnets disponibles à l'ordre dans la limite des stocks*).

Les actions organisées par Plan 5 se répartissent aujourd'hui sur toute l'année civile, et se polarisent autour des Journées Nationales de l'Architecture (JNA).

En 2022, deux projets communs ont réuni les structures : la réalisation d'un leporello de l'exposition Carnets de chantiers et un cycle de conférences sur la thématique de la représentation de l'architecture.

Le cycle de conférences est prévu sur 3 ans et explore les multiples dimensions de la représentation de l'architecture, de la ville et du territoire.



Recto verso du leporello, photo @Ardepa

Le leporello reprend la mise en page des panneaux de l'exposition et vient la compléter lorsque celle-ci est en itinérance. Il mesure près de 4 mètres une fois déplié.

## Représenter l'architecture

**Modélisation & photographie**

**BRA.**  
agence d'architecture

**Gaëtan Chevrier**  
photographe

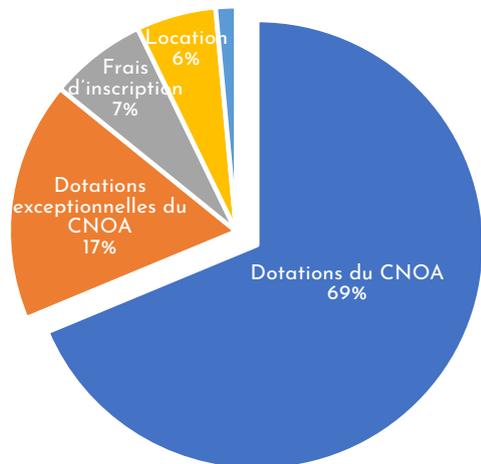
modération par Tangui Robert

---

**Conférence**  
mardi 13 décembre 2022 à 18h30  
École nationale supérieure d'architecture de Nantes

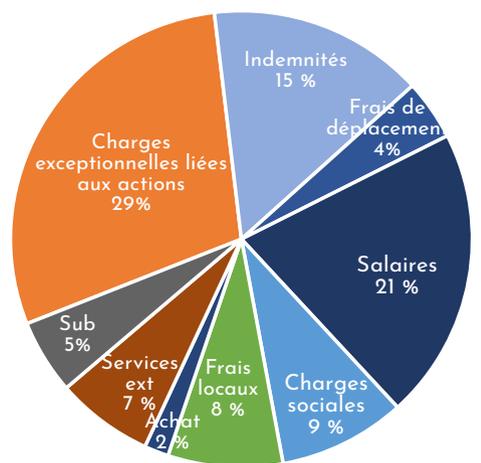
# LE BILAN CHIFFRÉ EN PAYS DE LA LOIRE

## Ressources en 2022



Un chiffre d'affaires en forte progression (605 500 €) en raison d'une revalorisation des dotations.

## Charges en 2022



Des charges d'exploitation 2022 marquées par des actions politiques nouvelles (charges portées à 612 200€).

## ÉVOLUTION RESSOURCES / CHARGES



En rouge, les ressources et les charges exceptionnelles

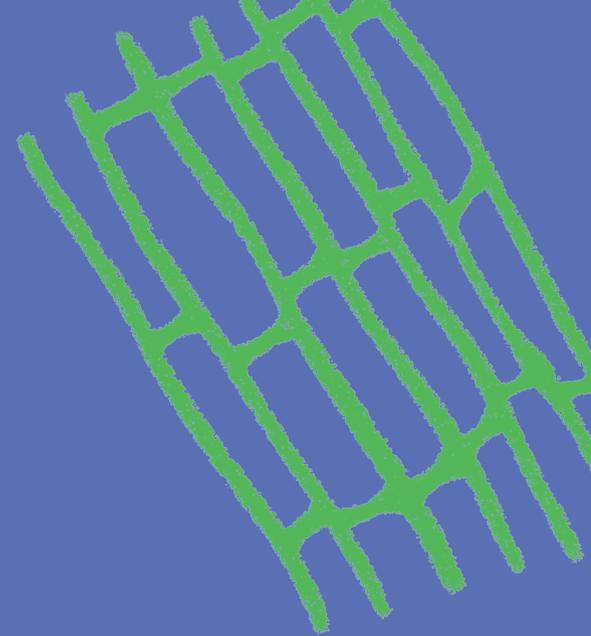
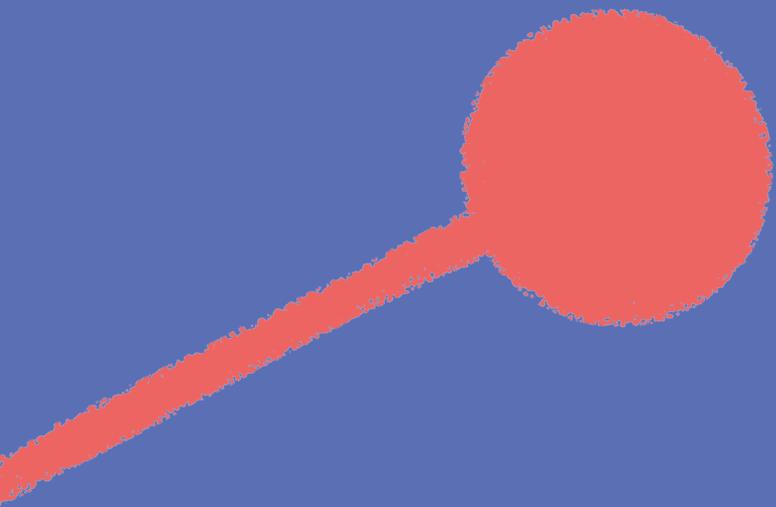
Pour les années 2020 et 2021 le niveau de ressources est stable.

Des résultats d'exercices contrastés pour 2020 (- 11 253 €) et 2021 (+73 000 €) marqués par 2 événements majeurs :

- La crise sanitaire pour les années 2020 et 2021
- Le rejet en cassation de la procédure des collèges publics départementaux pour 2021.

Une année 2022 marquée par un renouveau budgétaire s'inscrivant dans la politique nationale du CNOA : « un service équivalent pour tous les architectes sur tous les territoires ». Cela s'est traduit par une revalorisation de la dotation (+8%) sur 3 objectifs :

- Une équipe interne étoffée
- Une dotation adaptée au nombre de confrères sur chaque territoire
- La mise en place d'une politique d'action régionale financée par les excédents budgétaires.



**02**

---

**RELATIONS AVEC  
L'INSTITUTION**

## CONSEIL NATIONAL ET CONSEILS RÉGIONAUX

**1**

### CONSEIL NATIONAL

Organe de coordination des conseils régionaux. Interlocuteur du ministère.

**17**

### CONSEILS RÉGIONAUX

Chaque conseil régional dispose d'une quote-part du budget de l'ordre alimenté par les cotisations annuelles des architectes qui sont recouvrées par le conseil national.

**24**

### MEMBRES AU CONSEIL NATIONAL

Élus par les membres des conseils régionaux.

**300**

### CONSEILLERS EN FRANCE

## RÔLE ET MISSION DU CNOA

Le Conseil national coordonne l'action des Conseils régionaux et contribue à leur information. Il représente la profession auprès des pouvoirs publics qui le consultent sur toutes les questions intéressant la profession

A ce titre, il organise des actions politiques (rencontre avec le sénat, le ministère(...), présence sur divers salons...), élabore le règlement intérieur, des outils communs (site internet, archigraphie, architectes pour tous...), organise des webinaires internes et pour les confrères. Il coordonne également 12 groupes de travail, ouverts à chaque région qui souhaite y participer:

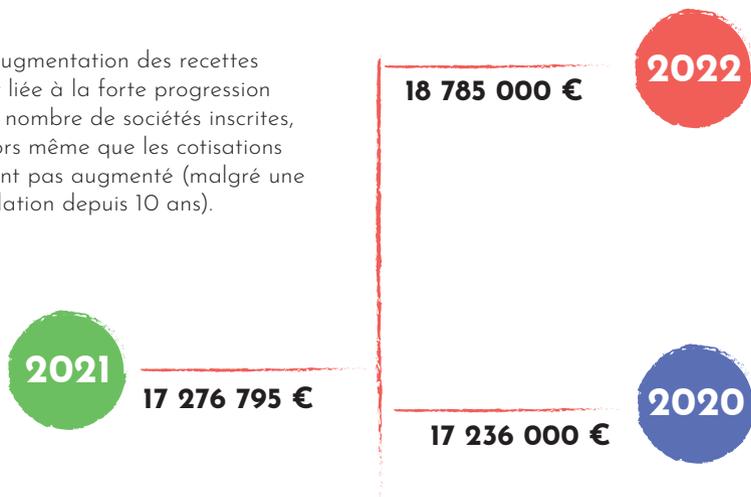
- GT 01 : Fonctionnement animation région
- GT 02 : Finances
- GT 03 : Juriet
- GT 04 : Action territoriale
- GT 05 : Marchés
- GT 06 : Numérique
- GT 07 : Commission internationale
- GT 08 : Accès à la commande privée des particuliers
- GT 09 : Communication interne et externe et sensibilisation
- GT 10 : Transition écologique
- GT 11 : Formation
- GT 12 : Évolution du tableau et formation initiale

## PARTICIPATIONS DU CROAPL

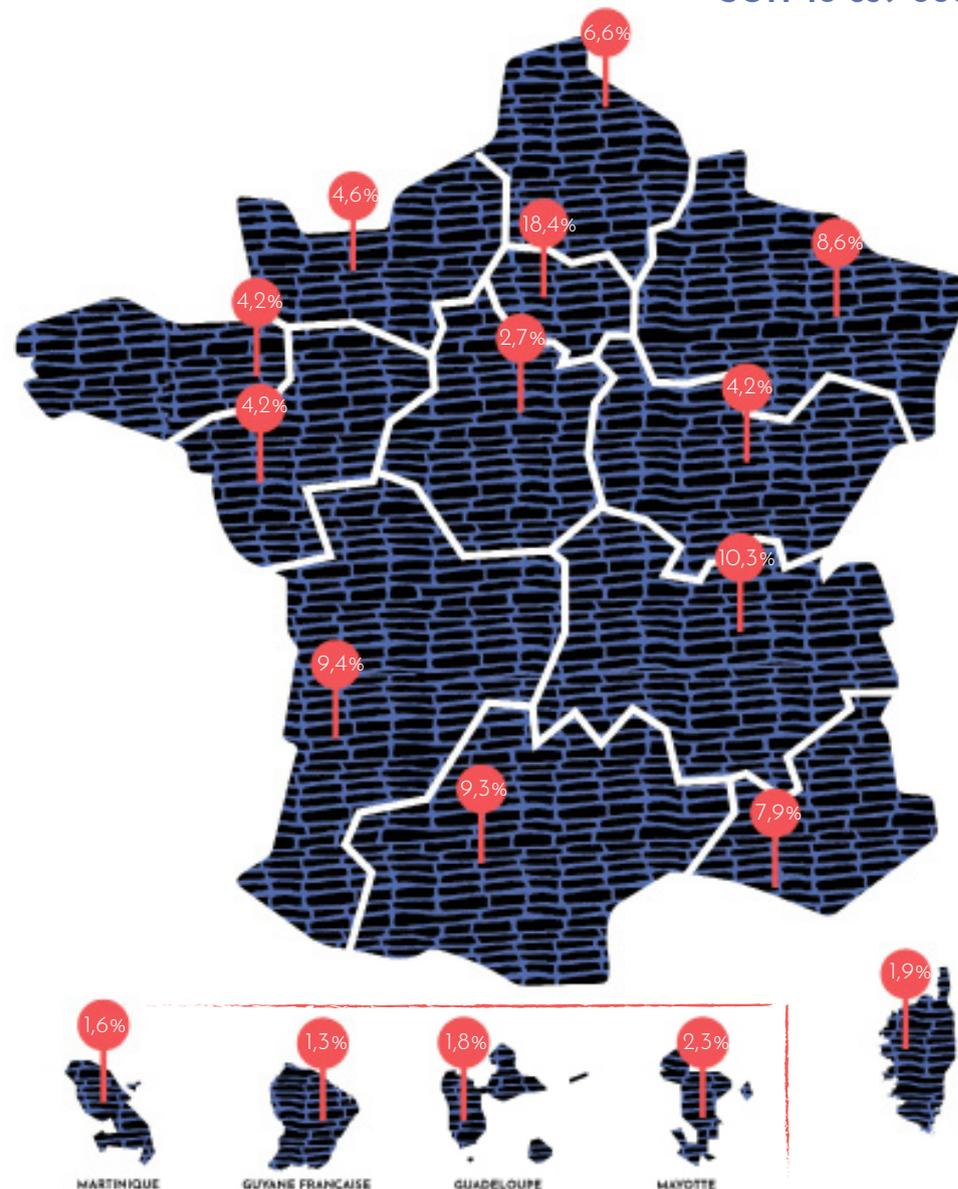
- 1 Convention Nationale
- 3 Conférences des régions (réunion des présidents)
- 3 Commissions Nationale des Contrôle des finances (réunion des trésoriers)
- 1 Réunion plénière Juriet
- 2 Réunions plénière communication
- 3 Réunions de l'inter-régions
- 9 Réunions du GT 12 (présentiel et visio)
- 8 Réunions du GT 02 (présentiel et visio)
- 13 Webinaires formation, communication, outils, fonctionnement, politique...

## BUDGET GLOBAL DE L'INSTITUTION

L'augmentation des recettes est liée à la forte progression du nombre de sociétés inscrites, alors même que les cotisations n'ont pas augmenté (malgré une inflation depuis 10 ans).



## EN 2022 : DOTATIONS DE 57 % DES 18,7 M€ AUX RÉGIONS SOIT 10 659 000 €



## REPARTITION DE VOTRE COTISATION



## CONVENTION 26/28 JANVIER 2022

Cette convention organisée à l'école d'architecture de Nantes les 26,27 et 28 janvier 2022 a rassemblé tous les conseils régionaux de France sur le thème : **Architecture nouveaux équilibres / nouvelles ambitions.**

Cet événement a permis la rencontre des conseillères et conseillers de métropole et d'outre-mer, mais aussi des permanentes et permanents qui étaient également invités à y participer. Une belle émulation de presque 300 personnes.

Il s'agissait de mettre sur les rails le nouveau mandat de l'Ordre national débuté en juin 2021, notamment en instaurant une communication renforcée avec et entre les Ordres régionaux, volonté forte de la nouvelle Présidence.

Conférences et ateliers de travail avaient donc pour but de rédiger les contours d'un manifeste de la profession à communiquer aux candidats de la présidentielle et des élections législatives.



Photo @ Gérald Boulic / Creative Story

## INTER-RÉGIONS

Un inter-régions existait depuis près de 30 ans d'abord dans un format sud-ouest, puis à une échelle élargie, au fil des années, à l'ensemble des conseils de la moitié sud de la France : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Nouvelle Aquitaine.

Le CROAPL a organisé un séminaire avec 9 régions en octobre 2020 et depuis, le CROAPL a intégré l'IRGS (tout comme Ile de France).

Son objet est d'échanger entre régions pour partager expériences et expertises mais aussi mener des projets ou actions en commun. C'est aussi un lieu de débat et d'ouverture.



Séminaire des 9, les 28 et 29 octobre 2020



Nouvelle Aquitaine, les 22 et 23 juillet 2021



Occitanie, les 21 et 22 octobre 2021



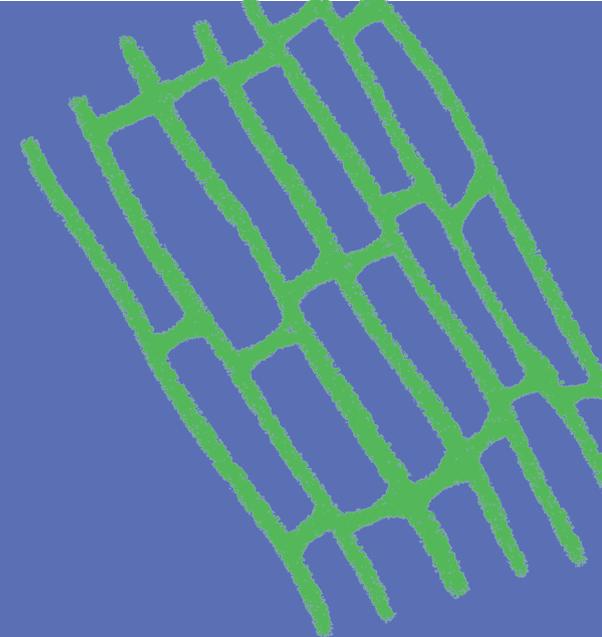
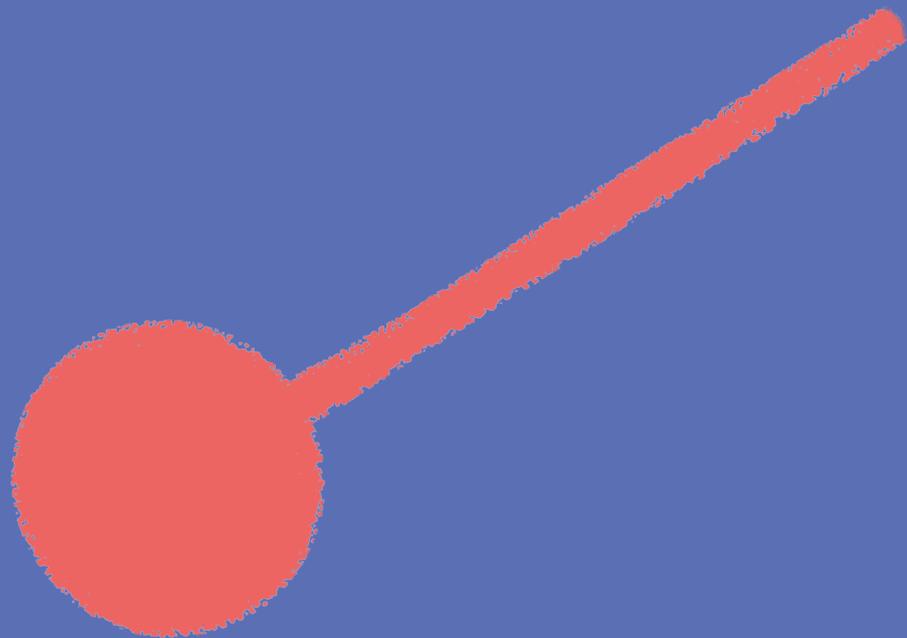
Auvergne-Rhône-Alpes, les 10 et 11 mars 2022



PACA, les 9 et 10 juin 2022



Ile-de-France, les 11 et 12 novembre 2022



# 03

---

## ACTIONS DU CROAPL

# COMMUNICATION SUR L'INSTITUTION

## POURQUOI UNE EXPOSITION ?

### GENÈSE

Souvent flou, cantonné à son aspect créatif, le rôle de l'architecte est méconnu et cela malgré son rôle majeur dans notre société.

Les actions de l'ordre des architectes ne sont également pas toujours connues, c'est pourquoi le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire a souhaité réaliser une exposition afin d'apporter un éclairage sur la singularité de notre profession mais également sur le rôle de notre institution.

Cette exposition devait donc répondre à 2 questions :

#1 QUE FAIT L'ORDRE ET A QUOI SERT-IL ? à destination des confrères, des étudiants, de la collectivité, des élus et du grand public ; actualisée chaque année par les chiffres et les actions spécifiques en Pays de la Loire.

#2 QU'EST-CE QU'UN ARCHITECTE ? à destination du grand public ; supports de communication grand public sur les contours du métier d'architecte (vidéos, maquettes...).

Le cahier des charges de l'exposition était le suivante :

- Conception des mobiliers et supports d'exposition;
- Intégration des contenus textes et graphiques dans les supports d'exposition;
- Production des plans de montage et démontage du mobilier et des supports d'exposition;
- Fabrication des éléments de l'exposition;
- Conception du graphisme et des éléments graphiques de l'exposition, en lien avec la charte graphique de l'ordre;
- Déclinaison sur le mobilier et supports d'exposition.

La proposition scénographique devait prendre en compte les contraintes suivantes :

- Facilement transportable (légère et peu encombrante);
- Pouvoir se monter rapidement par tout le monde (idéalement par une seule personne);
- Autonome (support, éclairage...);
- Actualisable (les supports doivent permettre des actualisations).

## SÉLECTION DE L'ÉQUIPE



### Appel à candidature

Pour ce faire, le conseil de l'ordre a décidé d'organiser une mise en concurrence pour concevoir cette exposition. Il a donc lancé un appel à candidature et après l'étude des 15 dossiers, en a sélectionné 3 pour remettre une esquisse (rémunérée).



### 3 équipes retenues :

- 1 - Collectif GRU
- 2 - Quand même
- 3 - Pierre Gaboriaud, Florian Pineau (Atelier 4 décembre) et Nawel Bichri (Studio Shadireda).



Les équipes ont présenté leurs esquisses respectives devant les conseillers et c'est à l'unanimité que le conseil a choisi le projet de l'équipe composée de l'Atelier 4 décembre et du Studio Shadireda «l'architecture dans le bon ordre !»

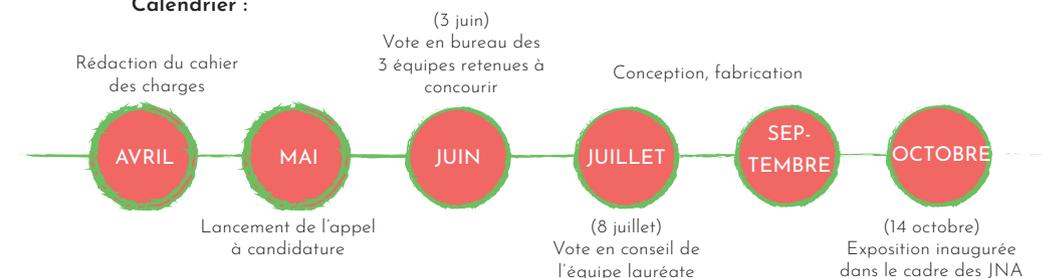
## BUDGET DE L'ACTION

Scénographie et prestation graphique (matériel et honoraires) : 16 500 € TTC  
Mise en concurrence de 3 équipes : 6 000 € (2 000 € TTC par équipe)

Budget global : 22 500 €

*Cette action a été possible grâce à une dotation exceptionnelle du CNOA.*

### Calendrier :



## L'ARCHITECTURE DANS LE BON ORDRE !

### INTENTIONS



L'acte de bâtir s'accompagne de sa cohorte de matériaux - grillage de signalisation de réseau, panneaux support de permis de construire, jalonnets, bornes, etc - qui constituent notre **matière première pour élaborer ce dispositif d'exposition**. Nous faisons le choix de matière et de forme ordinaire, sans craindre les communs du chantier et leur poésie singulière. En laissant les matériaux s'exprimer, sans artifice nous imaginons **un meuble qui dit ce qu'il est et ce dont il est fait**.

À partir de l'identité graphique de l'ordre des architectes, nous proposons une scénographie-signature. Les formes géométriques simples du logo, le rond et le triangle, sont désormais isolées pour développer les 2 éléments-clés de notre système. Par un changement d'échelle, elles deviennent supports et assemblage, «panneaux» et «jalonnets» et nous permettent de construire **une exposition entièrement modulaire**, empruntant à l'imaginaire collectif du jeu de construction.

Le panneau est l'élément de base du dispositif scénographique. Il s'agit d'un **panneau de permis de construire**, glissé dans un châssis en bois et aluminium. De dimension réglementaire, le panneau donne l'échelle globale du dispositif et peut se remplacer aisément en cas de modification du contenu. Plutôt que mis au rebut, il commencera sa seconde vie sur une palissade de chantier, en emportant avec lui un morceau de l'exposition. Certains panneaux sont joints 2 à 2 par des charnières dans la tranche du petit ou du grand côté ce qui permet de les ouvrir ou de les replier complètement.

La « jalonnette » maintenue par une goupille, vient servir de piétement ou verrouiller les assemblages de plusieurs panneaux entre eux. Véritable clé de voûte de notre système elle est aussi un clin d'œil au périmètre de la construction et à l'univers du chantier.

L'ensemble de l'exposition tient dans 4 meubles roulants de 1,5 x 1 x 0,5 mètres. Facile d'appropriation et déclinant de multiples possibilités d'agencement, la scénographie se déploie rapidement dans l'espace et offre différents parcours et rythmes de visite.

**Évolutif et mobile**, notre dispositif s'intègre dans une démarche durable par une utilisation raisonnée des ressources et sa lutte contre l'obsolescence d'usage.



Atelier 4 décembre et  
Studio Shadireda

Ci-contre : recherche et développement @Atelier 4 décembre

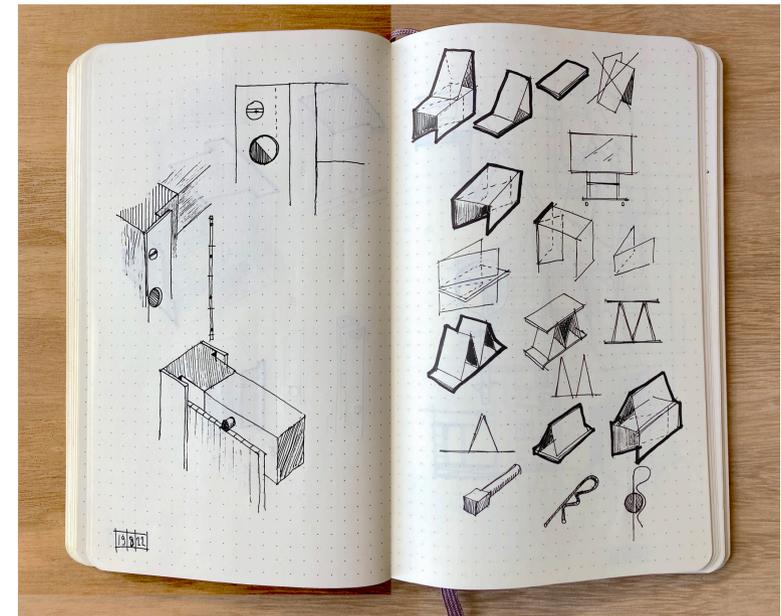
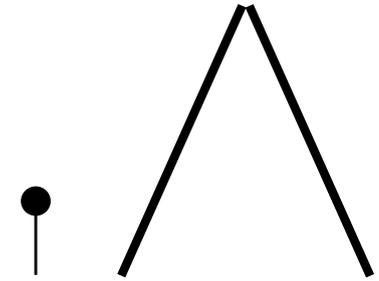




Photo @ Vincent Jacques



Photos @ Vincent Jacques

L'exposition est donc composée d'une **première partie** sur l'ordre : elle donne la répartition des architectes sur le territoire national, puis sur le territoire ligérien plus en détail, explique pourquoi c'est une profession réglementée, définit les missions régaliennes de l'ordre et plus spécifiquement les missions du CROAPL et de son conseil.

La **seconde partie** explicite, quant à elle, le rôle de l'architecte, ce que sont ses missions, ses obligations, les garanties qu'il apporte, ses différentes méthodes de calcul d'honoraires et les enjeux de demain pour la profession.



## VIDÉO «Qu'est ce qu'un architecte ?»

### GENÈSE

En complément de l'exposition sur la communication de l'institution, le CROAPL a choisi de solliciter un artiste pour lui confier une vidéo sur le rôle de l'architecte.

Nous sommes allés à la rencontre de Pierrick Sorin le 12 avril 2022 pour lui présenter notre projet vidéo « Qu'est-ce qu'un architecte ? » à destination du grand public.

Plusieurs rendez-vous ont ensuite été organisés (le 26 avril, 6 mai, 25 mai, 20 juillet, 29 juillet, 31 août). Pierrick Sorin nous a demandé un cahier des charges plus précis, que nous avons rédigé sur la base des stéréotypes des architectes versus dans la vraie vie.

### Extrait du cahier des charges: Qu'est-ce qu'un architecte ? Il fait quoi ?

Stéréotype :

Dessine des grandes villas , d'étranges musées et des banlieues invivables. Il fait soit de l'architecture d'intérieure soit de l'architecture d'extérieure. Soigne les façades mais pas l'usager. N'habiterait pas dans ce qu'il construit.

Dans la vraie vie :

L'architecte imagine tout type d'ouvrage : de la niche à chien au palais des sports, sur mesure pour chaque client, dans tout type de contexte. L'architecture est pensée comme un tout. Chaque projet est différent et adapté aux clients et au site.

### Comment ?

Stéréotype :

Travaille tout seul pour se faire plaisir, se cache derrière ses dessins qui sont des utopies sans lien avec une réalité financière, constructive ou réglementaire... Cela va coûter trop cher et durer trop longtemps.

Dans la vraie vie :

L'architecte répond à une commande et échange avec son client pour affiner son cahier des charges, il fait le lien avec l'administratif, gère toutes les réglementations. Il est à l'écoute de son client et a une obligation de devoir de conseil, une obligation d'assurance professionnelle décennale et responsabilité civile professionnelle. Il permet aux clients de payer le juste prix de leur construction. Interdiction pour l'architecte de se faire rémunérer par les entreprises.

C'est bien une prestation intellectuelle (et non commerciale) qui porte sur une construction future. Métier aux multiples casquettes : analyse du programme, faisabilité du projet, conception, suivi de chantier...qui va disposer de plusieurs outils/documents pour expliquer son projet : esquisse, plans, maquettes, films...

### BUDGET DE L'ACTION

Prestation de Pierrick Sorin : 16 500 € TTC

Budget global : 16 500€ TTC

*Cette action a été possible grâce à une dotation exceptionnelle du CNOA.*



Photo @ Vincent Jacques



Capture de la vidéo : l'architecte chef d'orchestre



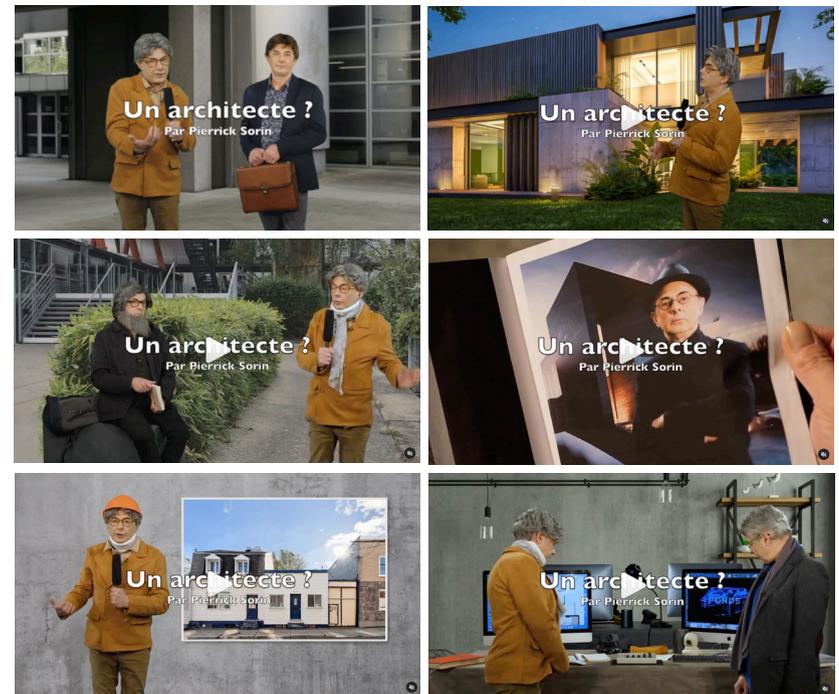
Photos @ Vincent Jacques



Inauguration de l'exposition lors des Journées Nationales de l'Architecture (JNA) le 13 octobre 2022 en présence de Pierrick Sorin.



La vidéo est diffusée sur notre chaîne YOUTUBE et cumule plus de 1 900 vues (version complète et version courte).



Campagne sur les réseaux sociaux avec des courts extraits des séquences du film.

## Salon ARCHITECT@WORK en novembre 2022

L'exposition a été présentée au salon architect@work du 24 au 25 novembre 2022, au Parc des Expositions à la Beaujoire et a permis à de nombreux professionnels de découvrir l'exposition et la vidéo.



Photos @ architect@work

## Journée Portes Ouvertes de l'ensa Nantes

De par son itinérance facile, le CROAPL a pu emmener l'exposition à l'ensa Nantes pour la Journée Portes Ouvertes le 28 janvier 2023. Présentée dans le foyer bas de l'ensa Nantes, de nombreux lycéens et leurs parents ont pu la découvrir.



Un livret a été réalisé afin de présenter la genèse de l'exposition ainsi que l'ensemble des panneaux. Ce livret est à votre disposition au CROAPL.

# COLLOQUE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## LES OBJECTIFS RECHERCHÉS :

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture 2022 (JNA 2022) dont la thématique était « Architecture à Habiter », le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire a choisi d'organiser un colloque sur le logement, en partenariat avec l'ensa Nantes :

### Face à la crise écologique, le logement de demain existe-t-il déjà ?

Qu'est-ce que les architectes, en tant que corps, ont à dire sur l'habiter ? Mais la question se pose-t-elle ? L'habiter est en effet au fondement de la mission de l'architecte dès lors qu'on l'envisage sur le versant de la qualité et de la valeur : espace, usage mais aussi énergie et rente foncière...

Notre mission ordinaire nous incite à mobiliser nos confrères autour de notre cadre de vie considéré sous l'angle de la crise écologique. Cette crise est protéiforme : climatique, pandémique, géostratégique, énergétique, alimentaire, hydrique, etc.

Les crises suscitent la résilience, ou si l'on préfère des formes d'adaptation. C'est cette dimension qu'il est intéressant d'aller rechercher et transmettre car elle va se révéler particulièrement inventive, à la croisée des connaissances si l'on se réfère à la « pensée complexe » d'Edgar Morin :

- Imaginer les nouveaux usages
- Inventer les nouvelles stratégies
- Transformer l'existant
- Construire bas carbone

### Le programme de la journée :

**En ouverture**, une table-ronde pluridisciplinaire s'est attachée à mieux cerner ce que les maux et mots du logement nous disent à la lumière de la crise écologique.

**Dans le premier duo**, nous avons cherché à mettre en valeur les expériences et démarches remarquables d'architectes engagés depuis longtemps dans ce champ fondamental : au-delà des modèles, quels nouveaux usages imaginer, quelles alternatives au prix de quels nouveaux montages opérationnels ?

**Dans un second temps**, nous avons cherché à savoir si inventer les nouvelles stratégies, est-ce sortir des modèles ?

**Un troisième duo** nous a permis de nous interroger plus particulièrement sur la transformation du construit : comment considérer cette notion au regard de l'impératif de nouveauté auquel demeure attaché le projet ?

**Enfin, un quatrième duo** a été dévolu à la spécificité du projet architectural comme source d'innovation en partant d'une interrogation volontiers provocatrice et donc soumise au débat : construire bas-carbone, est-ce bien suffisant pour parvenir à concilier éthique et esthétique ?

**Le logement de demain existe-t-il déjà ?**

*Le logement à la lumière de la crise écologique.  
Quels enjeux? Quelles propositions ?*

**Colloque**

**vendredi 14 octobre 14h / 20h**

**Auditorium de l'ensa Nantes**

Ordre des architectes des Pays de la Loire  
17 rue La Noue Bras de Fer 44000 NANTES  
croapl@croapl.org

→ nantes  
ensa  
-architecture  
Université de Nantes

Photo: Filipo Dujardin  
De Vylder Vinck Taillieu architecten

## PROGRAMME

### 14h-Que dit le logement de la crise écologique?

Table ronde introductive avec **Vincent Braire** (BET Pouget), **Angélique Chedemois** (architecte), **Emmanuel François** (Urban Practices), **Patricia Lorre** (Aethica), **Gaëlle Pinier** (MAP Paysagistes), **Florent Turck** (LOD).

### 15h30-Imaginer les nouveaux usages, est-ce opérer différemment ?

**Siegrid Péré-Lahaille** (architecte, agence Éo, toutes architectures) et **Éric Gérard** (promoteur, ICEO).

### 16h15-Inventer les nouvelles stratégies, est-ce sortir des modèles ?

**Anne Demians** (architecte, Architectures Anne Demians) et **Tristan Rivet** (promoteur, Eden).

### 17h00-Transformer l'existant, est-ce reproduire ou sublimer ?

**Maëlle Tessier** (architecte, agence Tact architectes) et **Patrick Rubin** (architecte, Canal architecture).

### 17h45-Construire bas carbone, est-ce concilier éthique et esthétique ?

**Hervé Potin** (architecte, agence Guinée\*Potin) et **Jean-Manuel Perraudin** (architecte, Perraudin architecture).

Journée animée par **Jean-Louis Violeau**, sociologue, professeur à l'ensa Nantes.

## BUDGET

Indemnité de tous les intervenants et remboursement de frais : 4500€  
 Communication (captation) et réception : 3800 € TTC  
 Préparation du colloque et sa médiation, confiée à Jean-Louis Violeau : 1900€ TTC

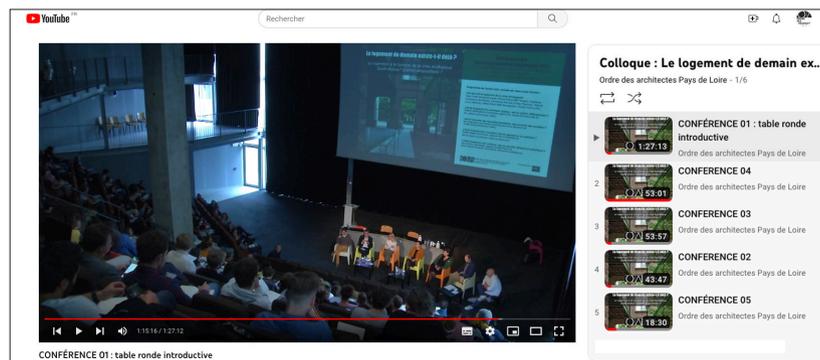
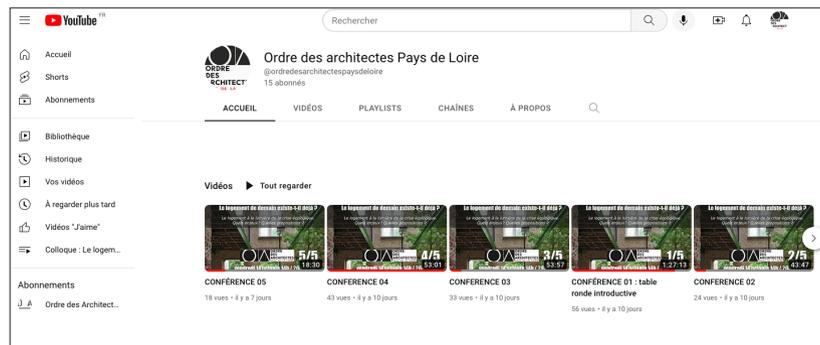
Budget global : 10 200 €  
 Cette action a été possible grâce à une dotation exceptionnelle du CNOA.



Le colloque a été réalisé à l'occasion des JNA2022, le vendredi 14 octobre, afin de toucher le grand public. Au sein de l'ensa Nantes, il a été intégré au programme des HMONP dans le cadre de leur formation obligatoire.

Le colloque a été entièrement filmé et les vidéos sont consultables sur notre chaîne YouTube.

Photo ci-contre : accueil par Éric Lengereau, directeur de l'ensa Nantes.



# HABITER POUR EXISTER

## L'architecte, un citoyen militant et engagé

### LES OBJECTIFS RECHERCHÉS :

Le Conseil de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire, dans le cadre de sa mission de service public, a proposé un cycle de tables rondes, les mercredis soirs dans la galerie de l'ordre, de 18h30 à 20h, autour de la thématique **Habiter pour exister**, ou **comment l'architecture se retrouve au coeur des problématiques sociales, environnementales et philosophiques**.

### 1ère table ronde \_ mercredi 5 octobre : Entre transition et réinsertion

Présentation du projet Igloo (Insertion Globale par le LOgement et par l'emplOi) avec **Loïc Daubas** (architecte, agence Belenfant Daubas) et **Édouard Maison** (Maître d'ouvrage Nantes Métropole Habitat).

IGLOO est une démarche reposant sur la participation active des ménages à la construction de leur futur logement, dans l'objectif de favoriser une dynamique d'insertion et de cohésion sociale, d'accès au logement et de retour à l'emploi. Ce sont au total 7 ménages, accompagnés par le CCAS et formés par Trajet Association, qui ont été impliqués dans le projet, leur permettant, par la même occasion, de découvrir les métiers du bâtiment et de la construction bois.

Présentation du projet des 5 ponts avec **Patrick Moreuil** (architecte, agence Tetrarc) et **Quentin Col** (chef de service du site des 5 ponts, les Eaux vives).

Initié par l'association Les Eaux Vives, le projet des 5 Ponts se construit depuis 2007 pour répondre aux besoins spécifiques et complexes des personnes en situation de grande exclusion. Au fil du temps et avec l'appui de nombreux partenaires, le projet a pris de l'ampleur : il est aujourd'hui un projet urbain intégré, reconnu comme innovant par l'Europe.

La table ronde a été animée par Pauline Ouvrard, maître de conférences à l'ensa Nantes et Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme.



Teaser et vidéo complète sur notre chaine YOUTUBE

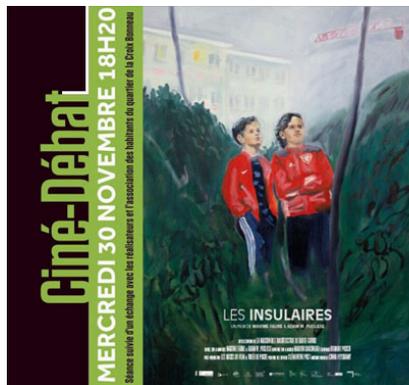


## 2ème table ronde \_ mercredi 30 novembre : Entre expropriation et appropriation

Pour ce second rendez-vous, le CROAPL à organiser la projection du documentaire "Les insulaires" de **Maxime Faure** et **Adam W. Pugliese** au cinéma Le Concorde.

Ce film a été réalisé dans le cadre d'une résidence de recherche et création "cinéma & architecture", il a reçu le Prix du public au Festival International du film Politique et le Prix du jury Rodhope International Documentary film Festival.

La projection a été suivie d'une table ronde, animée par **Jean-Philippe Defawe** des Urbanautes associés, avec les réalisateurs et **Anne-Maud Toret**, co-présidente de l'association des habitants du quartier de la Croix Bonneau, association qui oeuvre pour développer et entretenir durablement les liens entre tous les habitants de ce quartier.



Vidéo complète sur notre chaine YOUTUBE



### 3ème table ronde \_ mercredi 8 février 2023 : Entre démolition responsable et seconde vie

Présentation de l'association «Matière grise» avec **Émilie Montécot** et présentation du bâtiment Emmaüs à Saint-Jean-de-Linières (à l'ouest d'Angers) avec **François Terrien**, architecte du bâtiment et **François Cottier**, salarié de l'agence.



**ORDRE DES ARCHITECTES  
PAYS DE LA LOIRE**

HABITER POUR EXISTER, l'architecte, un citoyen militant et engagé

**Mercredi 8 février à 18h30 : Entre démolition responsable et seconde vie**




©Matière grise ©Terrien architecte

Présentation de l'association «Matière grise» avec **Émilie Montécot**; architecte, chargée de projet, et présentation du bâtiment Emmaüs à Saint-Jean-de-Linières (à l'ouest d'Angers) avec **François Terrien**, architecte du bâtiment.  
*Galerie de l'ordre des architectes; Entrée libre dans la limite des places disponibles (entrée par le mail du Front Populaire)*



Teaser et vidéo complète sur notre chaine YOUTUBE



### BUDGET

Indemnité de tous les intervenants et remboursement de frais : 3600€  
Communication (captation) et réception : 2 860 € TTC

Budget global : 6 460 €  
*Cette action a été possible grâce à une dotation exceptionnelle du CNOA.*

# MARCHÉS PUBLICS ET AMBITIONS ARCHITECTURALES

## ICEBERG

### GENÈSE

Iceberg est né de l'envie de témoigner de la diversité et de la qualité architecturale lors des procédures de concours.

#### Son intérêt est pluriel :

- remettre l'architecture en avant et en débat ;
- informer le public, les maîtres d'ouvrage et les architectes sur ce qui s'élabore dans la région ou sur les choix (ou les alternatives) de leur paysage bâti ;
- mettre en valeur les collectivités publiques et les élus qui continuent à croire aux vertus des concours d'architecture ;
- mettre en lumière la production protéiforme des architectes ;
- communiquer sur l'intérêt de la procédure de concours et du résultat des consultations publiques ;
- défendre la mission complète insécable.

#### Il met également en lumière une des actions du CROAPL sur les marchés publics qui consiste à :

- veiller à la légalité des appels d'offres publics ;
- alerter les maîtrises d'ouvrage publiques des irrégularités de leurs appels d'offres le cas échéant ;
- assister ou répondre aux besoins exprimés de la maîtrise d'ouvrage publique en proposant des architectes jurés, à partir d'une liste établie par huissier, afin de former un jury constitué d'1/3 de professionnels comme le fixe le code de la commande publique ;
- former les jurés dans un objectif d'égalité des chances ;
- s'assurer de la pertinence des jurés qui interviennent en tant que sachants avec impartialité et courtoisie ;

Ce travail de fourni est mené à bien au jour le jour par l'équipe du CROAPL et une fois par mois par la commission Marchés Publics composée d'élus et de volontaires. On y contrôle la forme. ICEBERG propose d'en dévoiler le fond.

Sa matière est fournie. Pour preuve toute cette énergie créative, cette matière grise au travail sur des sujets publics et communs, bâtiments petits et grands, projets urbains et ruraux, lauréats et candidats malheureux vous sont présentés de façon totalement égalitaire et impartiale, sans parti-pris.



Affiche réalisée par Apapa Rosenthal. L'iceberg est constitué des noms d'architectes ayant participé aux concours de 2021.

## ICEBERG 2021 c'est :

- 29 concours contrôlés par le CROAPL,
- 52 architectes jurés titulaires proposés,
- 1 739 dossiers de candidatures examinés,
- 101 projets dessinés, 202 planches AO analysées.

De ces chiffres vertigineux, 28 bâtiments seulement verront le jour

- 1 638 dossiers de candidature refoulés.

Des proportions qui rappellent celles d'un iceberg: seul 1/8ème de l'iceberg émerge de l'eau...

## BUDGET

Nous avons travaillé avec l'agence APAPA ROSENTHAL pour concevoir la scénographie de l'exposition, synthétiser les notices architecturales et réaliser la mise en page du catalogue.

- Scénographie et fabrication de l'exposition : 15 906 € TTC
- Rédaction des textes : 12 111 € TTC
- Mise en page, impression et cession de droits du catalogue (en 400 ex) : 13 138 € TTC
- Communication, réception : 1 500€ TTC

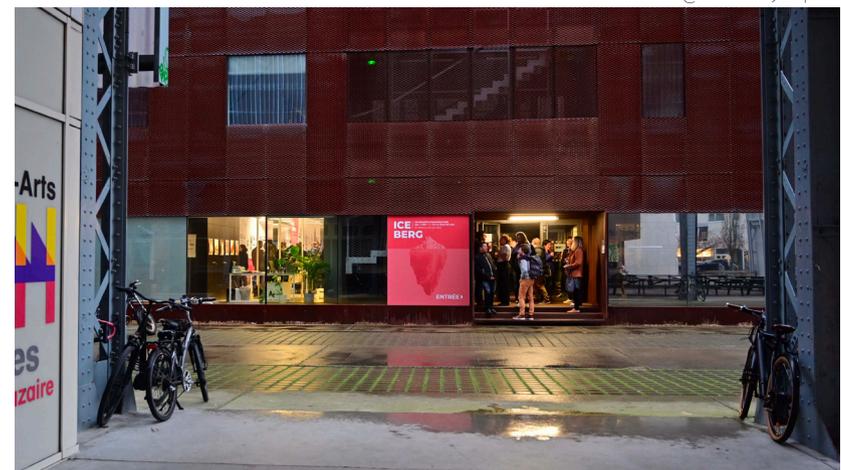
Budget global de 42 655 € TTC  
 Cette action a été possible grâce à une dotation exceptionnelle du CNOA.

Le déplacement majestueux de l'iceberg est dû au fait qu'un neuvième seulement se laisse voir à la surface de l'eau.

Ernest Hemingway



Photos @ Vincent Jacques





Photos @ Vincent Jacques



Conception graphique : Studio Shadireda  
Rédaction et mise en page : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire  
Imprimé en 400 exemplaires à Rennes  
@ Tous droits réservés Conseil Régional de l'Ordre des achitectes des Pays de la Loire  
Jun 2023



Bâtiment Ile Rouge  
17 rue La Noue Bras de Fer  
44000 NANTES  
02 28 200 400

